Annexe 3-6 Environnement

a) Protection du Patrimoine Archéologique

Révision du PLU

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ	MODIFICATION	RÉVISION ALLÉGÉE	MISE À JOUR
le 29/05/2010	le 30/09/2017	le 07/07/2018	le / /	le / /	le / /

Annexe 3-6

Environnement

a) Protection du Patrimoine Archéologique

- Arrêté préfectoral n°1940 du 1er septembre 2003 relatif au zonage du patrimoine archéologique (liste des sites, plan de zonage)

- Porter à connaissance du 30 octobre 2001 (liste des sites, cartes)

ANNEXE 45

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Culture Communication
Ministère

Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

030890

ARRETE DE ZONAGE N° 1940

Le préfet de la Région Languedoc-Roussillon

Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 1er ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R. 442-3-1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Interrégionale de l'Archéologie Sud-Est en date du 12-13 juin 2003 ;

Considérant que près de 800 sites archéologiques ont été recensés à ce jour sur le territoire de la commune de Nimes (Gard) ;

Considérant que la zone méridionale de la commune incluant la ville constitue un secteur très sensible (secteur 1) ;

Considérant que les secteurs 2 à 16 correspondent pour partie à des sites isolés ou des zones qui ont pu favoriser des établissements d'habitats aux époques anciennes

ARRETE

Article 1er : Les parcelles comprises dans le périmètre délimité sur le plan annexé au présent arrêté et divisé en secteurs numérotés de 1 à 16 constituent la zone géographique prévue au 1° de l'article 1er du décret n° 2002-89 susvisé,

Article 2 : Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans la zone délimitée à l'article 1er devront être transmis au préfet de Région dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3 : Le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département concerné sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région, adressé par le préfet de département au maire concerné et affiché dans la mairie pendant un mois à compter du jour où il y sera reçu.

Fait à Montpellier, le - 1 SEP. 2003

Le Préfet,

Francis IDRAC

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Marylène COTTANCIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Culture Communication
Ministère

Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

ANNEXE
Etat des connaissances
sur le patrimoine archéologique de la commune de Nîmes (Gard)

L'espace nîmois se développe depuis le flanc sud d'un massif de garrigues jusqu'à la vallée du Vistre, de direction grossièrement est-ouest. En pied de versant, là où prend place la ville antique et moderne, s'étend un piémont modelé en glacis et épandage divers. Ces formations se raccordent sans limites nettes aux lits d'inondation du cours d'eau précédemment cité. Elles sont incisées par des écoulements torrentiels. Localement appelés « cadereaux », ils présentent un caractère intermittent, à l'exception de celui de la résurgence karstique de la source de la Fontaine.

C'est autour de cette source que l'on situe de façon traditionnelle les origines de la ville. Des traces de fréquentation dès la préhistoire récente sont d'ailleurs attestées. L'agglomération protohistorique, à partir des VIe-Ve siècles avant notre ère, s'installe sur le Mont Cavalier (entre 15 et 25 ha), mais connaît aussi un développement marqué en plaine aux IVe et IIIe siècles (entre 30 et 40 ha). Les deux derniers siècles avant notre ère correspondent à une phase de densification de l'occupation et d'affirmation de l'organisation urbaine, qui accompagne la conquête romaine. Autour du changement d'ère, La création d'une colonie et d'une enceinte de plus de 6km de long témoigne du statut politique octroyé à la ville qui atteint alors une superficie de 220 ha. On n'insistera pas sur la parure monumentale dont les éléments aujourd'hui conservés font la réputation touristique de Nîmes. Le paysage urbain est en mutation à la fin de l'Antiquité, à partir du Ve siècle. Desserrement de la trame urbaine et apparition de nouveaux pôles — le groupe épiscopal, fortifications autour de monuments plus anciens — vont de pair avec une rétraction de l'agglomération qui se stabilise autour d'une trentaine d'hectares. L'« écusson » ne prendra sa forme définitive qu'avec l'édification de la clôture médiévale au XIIe siècle. L'histoire de la ville est encore marquée au XVIIe siècle par la mise en place d'un nouveau système de fortification dite de Rohan. Les siècles suivants voient un redéploiement du tissu urbain dans ce qui était l'assiette de la ville romaine, puis au-delà de ces limites.

./.

Les opérations d'urbanisme dans la commune de Nîmes font l'objet depuis plus de deux décennies d'un suivi archéologique systématique. Jusqu'en 1990, l'essentiel des interventions a concerné l'assiette de la ville romaine et ses abords. L'effort a ensuite été porté sur un autre secteur particulièrement sensible du territoire nîmois, la plaine du Vistre touchée aujourd'hui par le développement méridional de l'agglomération moderne. Les interventions d'archéologie préventive se sont alors multipliées au rythme soutenu des opérations d'urbanisme. On peut estimer aujourd'hui la surface explorée ou en cours d'exploration à environ 200 hectares. L'enjeu scientifique est ici de préciser les articulations entre la ville et le territoire qu'elle contrôle et exploite. En outre, le questionnement a été élargi à la préhistoire récente, la plaine du Vistre révélant une densité d'occupation exceptionnelle. Près de 800 sites ont été recensés à ce jour par le Service régional de l'Archéologie et le principal accroissement enregistré ces dernières années provient de ces terres en voie d'aménagement.

La zone de saisine, sans seuil, se compose de 16 secteurs. Le secteur 1 occupe toute la moitié méridionale de la commune, y compris la ville. Sont inclus de même le tracé de l'aqueduc antique ainsi que la voie Domitienne et abords. Les secteurs de 2 à 16, localisés dans la partie septentrionale, correspondent pour une part à des sites isolés dont on souhaite assurer la protection par le suivi des demandes d'urbanisme et d'autre part à des bassins en zone de garrigues dont les qualités environnementales ont pu favoriser l'exploitation et l'établissement d'habitat aux époques anciennes.

Annexe 2

Sites inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques

-menhir de Courbessac
Z 731 CL 24/09/1936
//
-mur du Bas-Empire
EY 735, "Boulevard des Arènes"
CL 28/08/1980
//
-maison carrée
CL liste de 1840
//
amphithéâtre
CL liste de 1840

//**-cimetière protestant**
IS 27/12/2001 en totalité

-enceinte antique
IS 31/10/89
//
-porte d'Arles, dite "d'Auguste"
CL liste de 1840
//
-porte d'Espagne, dite "de France"
CL liste de 1840
//
-château d'eau
r. de la Lampèze
CL liste de 1840
//
-tour Magne
CL liste de 1840
terrasses environnant la tour (1), zone de protection (2)
SITE CLASSE 27/08/1955 (1) 24/09/57 (2)
//
-temple de Diane, thermes, nymphée, ensemble de la Fontaine
CL liste de 1840
//

-jardin de la Fontaine
DV 306, sauf 306 P en tot. et sous-sol
~~DV 10 façade(s)/toit. de l'orangerie~~
CL 23/O8/91 complète CL 184O,
DV 306 P(?), 307, 1, 2, 3 et 4
IS 26/05/89
-*site :* ens. formé par jardin, quai de la Font., Mont d'Haussez
Site inscrit : 20/05/1947
//
-carrière romaine de Barutel
AX 88
ISpré 25/04/1991
//
-cathédrale Notre-Dame
CL liste de 1875 et 09/08/1906

//
-église Saint-Paul
CL 30/07/1909
//

Eglise Notre-Dame du Suffraget et Saint Dominique
En totalité (cad. CY 97) inscrit 5/2/2002

-chapelle ancien collège des Jésuites (musée archéologique)
17, Grand-Rue
CL 23/07/1973
//
-ancien collège des Jésuites (musée archéologique) **et galerie Jules Salles**
17, Grand-Rue et bd Amiral-Courbet
IS 14/01/1999
//
-Grand Temple (extérieur et intérieur)
IS 19/03/1964
//
-Petit Temple
rue du Grand Couvent
ext. et int.
IS 22/02/1964
//
-ancien palais épiscopal
EY 418 et 419
CL 18/03/86
//
-Hôtel de Ville
façade(s) rue de la Trésorerie
voûte sur croisée d'ogives
IS 23/12/1959
//
-ancien théâtre municipal (restes de)
colonnade déplacée à CAISSARGUES sur aire d'autoroute Nimes-Arles
IS 06/12/1949
//

-palais de justice
IS 16/08/1993
//
-ancienne gare
carrefour rues Sully et Vincent-Faïta
façade(s)/toit. du pavillon restant
IS 07/09/87
//
-fontaine de l'Esplanade, dite "fontaine Pradier"
Pl. de la Libération dite l'Esplanade
IS 16/11/88
//
-Hôtel de Bernis
3 et 5, r. de Bernis
en totalité
IS 14/01/1999
//
-partie d'immeuble
2, Plan de l'Aspic
porte d'entrée décorée de cariatides, vantaux compris
IS 14/01/1964
en totalité

IS 06/10/2000 //

-partie d'immeuble
4, Plan de l'Aspic
balcon fer forgé 1er étage sur le pan coupé
IS 03/02/1964
//
-immeuble
14, r. de l'Aspic
esc. courette, paliers, balcon
IS 06/12/1949
//
-partie d'immeuble
27 r. de l'Aspic
fragment de sculpture romaine figurant un aigle, dans le mur
IS 06/12/1949
//
-immeuble
2, r. de Bernis
façade(s) rue/toit.
IS 19/03/1964
//
-immeuble
2, place Bouquerie
façade(s) place Bouquerie et rue du Fort
toit.
IS 05/04/1964
//
-hôtel Colomb de Daunant, ex hôtel Foulc
10, rue Briçonnet EZ 88
façades/toit.et pièces du rez-de ch., esc. en tot.
jardin d'hiver dit serre, jardin avec nymphée en tot.
IS 30/03/1995
//
-Hôtel de Régis
14, r. du Chapitre
façade(s)/toit. sur rue et cour, esc.
IS 07/02/1975
//

-immeuble
3, r. Dorée
faç sur cour, piliers, rampe esc.
IS 19/03/1964
//
-immeuble
4, rue Dorée
faç/rue (vantaux et heurtoir portail)
versant de toiture correspondant
rampe fer forgé de l'escalier
IS 19/03/1964
//
-immeuble
5, r. Dorée
esc. cage et rampe fer forgé
IS 07/03/1964
//
-immeuble
16, r. Dorée
faç/couvertures sur cour, porche entrée rue

IS 10/01/1940
//
-partie d'immeuble
23, r. de l'Etoile
balcon fer forgé 1er étage sur rue
IS 04/03/1964
//
-partie d'immeuble
11, r. de la Ferrage
portail sur rue, vantaux compris
IS 22/02/1964
//
-immeuble
6, r. Fresque
esc., cage, plafond et encadrements
vantaux portes palières
IS 12/03/1964
//
-immeuble dit maison de l'avocat des pauvres
16, r. Fresque EY 248
en totalité
IS 04/01/1995
//
-partie d'immeuble
28, Bd Gambetta
balcon fer forgé 1er étage (déplacé)
IS 19/02/1964
//
-partie d'immeuble
2, r. du Grand-Couvent
balcon fer forgé sur rue Horloge
balcon fer forgé sur rue du Couvent
IS 04/03/1964
//
-partie d'immeuble
4, Grand-Rue
balcon fer forgé 1er étage sur rue
IS 04/03/1964
//

-ancien Hôtel Rivet
10, Grand'Rue
façade(s)/toit.,
vestibule, escalier d'honneur
IS 16/11/88
//
-partie d'immeuble
15, Grand-Rue
porte sur rue (vantaux compris)
balcon fer forgé qui la surmonte
IS 04/03/1964
//
-partie d'immeuble
18, r. de l'Horloge
rampe escalier fer forgé
IS 28/04/1964
//
-partie d'immeuble
25, r. Jean-Reboul

portail sur rue
IS 05/03/1964
//
-partie d'immeuble
1, r. des Lombards, angle pl. aux Herbes
2 balcons fer forgé du 1er étage
IS 28/10/1963
//
-partie d'immeuble
5, r. des Lombards
balcon fer forgé du 1er étage
IS 19/03/1964
//
-partie d'immeuble
13, r. des Lombards
portail r. et balcon fer forgé IS 07/03/1964
//
-immeuble
15, r. des Lombards
faç/toit sur deuxème cour (esc. avec galerie)
IS 19/12/1972
//
-immeuble
18, r. des Lombards
faç, r. des Lombards
façade(s) r. Orangers, versants toit. correspondants
IS 19/03/1964
//
-partie d'immeuble
29, r. des Lombards
porte rue, vantaux compris
IS 09/03/1964
//
-partie d'immeuble
1, r. de la Madeleine
sculptures 1er étage façade(s) sur rue
colonnette, chapiteau 3ème balcon façade(s)/ cour
IS 03/10/1939
//
-partie d'immeuble
13, r. de la Madeleine
balcon fer forgé 1er étage sur le pan coupé
IS 28/03/1964
//

-partie d'immeuble
27, r. de la Madeleine
balcon en fer forgé
IS 08/01/1964
//
-partie d'immeuble
35, r. de la Madeleine
balcon fer forgé, 1er étage rue
IS 10/03/1965
//
-partie d'immeuble
2, r. des Marchands
2 fenêtres à meneaux 1er étage
sur r. des Marchands et Pl. aux Herbes.
IS 05/03/1964

//
-immeuble
11, r. des Marchands
façade(s) rue/toit.
IS 22/02/1964
//
-partie d'immeuble
R.du Mûrier-d'Espagne,
angle pl. des Halles
balcon fer forgé 1er étage sur le pan coupé
IS 04/03/1964
//
-partie d'immeuble
3, r. du Mûrier-d'Espagne
rampe esc. fer forgé
IS 04/03/1964
//
-partie d'immeuble
17, r. Notre-Dame
2 balcons fer forgé, un sur rue, un sur cour
IS 12/03/1964
//
-partie d'immeuble
20, r. des Orangers
portail sur rue
IS 31/01/1964
//
-partie d'immeuble
21, r. des Orangers
2 balcons fer forgé angle r. Orangers et Xavier-Sigalon
IS 13/03/1964
//
-immeuble
12, r. de la Porte-de-France
façade(s) rue, toit.
IS 27/02/1964
//
-partie d'immeuble
40, r. de la Porte-de-France
porte rue, balcon fer forgé
IS 27/02/1964
//
-immeuble
4 bis, r. Régale et 1, r. de la Violette
EY 657
faç/toit. sur rues et sur cour
IS 28/12/1984
//

-partie d'immeuble
36, r. Roussy
portail rue, balcon fer forgé
IS 28/10/1963
//
-immeuble dit presbytère cath. St-Castor
9, rue Saint-Castor
façade(s) toitures sur et cour
IS 04/06/1926
IS 06/03/1992
//

immeuble
6, pl. de la Salamandre
façade(s) pl./toit.
IS 22/07/1963
//
Maison de Paul Rabaut
2 rue Rabaut St Etienne
IS 26 décembre 2001
Façade, toitures, escalier, cave, tombe de Paul Rabaut

-hôtel Séguier
7, r. Séguier
HA n 24
IS 17/01/90
//
-hôtel-Dieu (Chambre de Commerce er foyer Alberic ou Hôpital Ruffi et chapelle des Hospitalières de Saint Joseph)
12 et 25, r. J. Reboul/27 rue République
EZ 547 ; 24 et 25
Chapelle, façades, toitures,, escalier, salles
IS 13/10/2000

-*site :* ensemble urbain formé par le centre historique
Site inscrit 27/02/1979
//
-centre historique, secteur sauvegardé.
15/03/85

Lycée technologique régional Dhuoda (cad. EW 496) : inscrit 5/2/2002

ANNEXE 3: Extraits de la législation relative à la sauvegarde du patrimoine archéologique

1 - CODE DU PATRIMOINE
(Partie Législative)

TITRE Ier : DÉFINITION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Article L510-1
Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

TITRE II : ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Article L521-1
L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.

Article L522-1
L'Etat veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social. Il prescrit les mesures visant à la détection, à la conservation ou à la sauvegarde par l'étude scientifique du patrimoine archéologique, désigne le responsable scientifique de toute opération d'archéologie préventive et assure les missions de contrôle et d'évaluation de ces opérations.

Article L522-2
Les prescriptions de l'Etat concernant les diagnostics et les opérations de fouilles d'archéologie préventive sont motivées. Les prescriptions de diagnostic sont délivrées dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier. Ce délai est porté à deux mois lorsque les aménagements, ouvrages ou travaux projetés sont soumis à une étude d'impact en application du code de l'environnement. Les prescriptions de fouilles sont délivrées dans un délai de trois mois à compter de la réception du rapport de diagnostic. En l'absence de prescriptions dans les délais, l'Etat est réputé avoir renoncé à édicter celles-ci.

Article L522-3
Les prescriptions de l'Etat peuvent s'appliquer à des opérations non soumises à la redevance prévue à l'article L. 524-2.
Lorsque l'intérêt des vestiges impose leur conservation, l'autorité administrative notifie au propriétaire une instance de classement de tout ou partie du terrain dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux monuments historiques.

Article L522-4
Hors des zones archéologiques définies en application de l'article L. 522-5, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir l'Etat afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions de diagnostic archéologique. A défaut de réponse dans un délai de deux mois ou en cas de réponse négative, l'Etat est réputé renoncer, pendant une durée de cinq ans, à prescrire un diagnostic, sauf modification substantielle du projet ou des connaissances archéologiques de l'Etat sur le territoire de la commune.
Si l'Etat a fait connaître la nécessité d'un diagnostic, l'aménageur peut en demander la réalisation anticipée par l'établissement public institué par l'article L. 523-1 ou un service territorial. Dans ce cas, il est redevable de la redevance prévue à l'article L. 524-2.

Article L522-5
Avec le concours des établissements publics ayant des activités de recherche archéologique et des collectivités territoriales, l'Etat dresse et met à jour la carte archéologique nationale. Cette carte rassemble et ordonne pour l'ensemble du territoire national les données archéologiques disponibles.
Dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Article L522-6
Les autorités compétentes pour délivrer les autorisations de travaux ont communication d'extraits de la carte archéologique nationale et peuvent les communiquer à toute personne qui en fait la demande. Un décret détermine les conditions de communication de ces extraits ainsi que les modalités de communication de la carte archéologique par l'Etat, sous réserve des exigences liées à la préservation du patrimoine archéologique, à toute personne qui en fait la demande.

2 - DECRET n°2004-490 du 3 juin 2004
Décret relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.
(*cf.* CODE DU PATRIMOINE TITRE II)
NOR: MCCX0400056D
version consolidée au 7 février 2008

Chapitre Ier : Dispositions générales.

Article 1
Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations.

Article 6
Modifié par le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 (art. 22 II) (en vigueur le 1er octobre 2007)
Lorsqu'il dispose d'informations lui indiquant qu'un projet qui ne lui est pas transmis en application de l'arrêté mentionné à l'article 5 est néanmoins susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, le préfet de région peut demander au maire de lui communiquer au

cours de l'instruction, selon le cas, le dossier de demande de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir ou le dossier de réalisation de zone d'aménagement concerté qui correspond à ce projet. Il peut, pour le même motif, demander au maire de lui communiquer le dossier d'une déclaration préalable déposée en application de l'article L. 421-4 du code de l'urbanisme.

Article 7

En dehors des cas prévus au 1° de l'article 4, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux mentionnés au même article ou pour recevoir la déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article 6 peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance.

3 - CODE DE L'URBANISME

(Partie Réglementaire - Décrets en Conseil d'Etat)

Article R111-4

(Décret n° 76-276 du 29 mars 1976 Journal Officiel du 30 mars 1976 date d'entrée en vigueur 1 AVRIL 1976)
(Décret n° 77-755 du 7 juillet 1977 Journal Officiel du 10 juillet 1977 date d'entrée en vigueur 1 janvier 1978)
(Décret n° 99-266 du 1 avril 1999 art. 1 Journal Officiel du 9 avril 1999)
(Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 art. 1 II Journal Officiel du 6 janvier 2007 en vigueur le 1er juillet 2007)

Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.

4 - CODE DU PATRIMOINE

(Partie Législative)

TITRE III : ARCHEOLOGIE PROGRAMMEE ET DECOUVERTES FORTUITES

Article L531-14
(relatif aux découvertes fortuites)

Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie.
Si des objets trouvés ont été mis en garde chez un tiers, celui-ci doit faire la même déclaration.
Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même responsabilité.
L'autorité administrative peut faire visiter les lieux où les découvertes ont été faites ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes les mesures utiles pour leur conservation.

Article L114-2 du Code du Patrimoine

(Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 78 XIV a 3° Journal Officiel du 06 décembre 2004)

Les infractions relatives aux destructions, dégradations et détériorations du patrimoine sont sanctionnées par les dispositions des articles **322-1 et 322-2** du code pénal ci-après reproduits :
"Art. 322-1 - La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger." Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger."
"Art. 322-2 - L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende et celle définie au deuxième alinéa du même article de 7 500 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsqu'il n'en lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est :
"1° Destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public ;
"2° Un registre, une minute ou un acte original de l'autorité publique ;
"3° Un immeuble ou un objet mobilier classé ou inscrit, une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement, un terrain contenant des vestiges archéologiques ou un objet conservé ou déposé dans un musée de France ou dans les musées, bibliothèques ou archives appartenant à une personne publique, chargée d'un service public ou reconnue d'utilité publique ;
"4° Un objet présenté lors d'une exposition à caractère historique, culturel ou scientifique, organisée par une personne publique, chargée d'un service public ou reconnue d'utilité publique.
"Dans le cas prévu par le 3° du présent article, l'infraction est également constituée si son auteur est le propriétaire du bien détruit, dégradé ou détérioré."
Lorsque l'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la personne propriétaire ou utilisatrice de ce bien à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, les peines encourues sont également portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende.

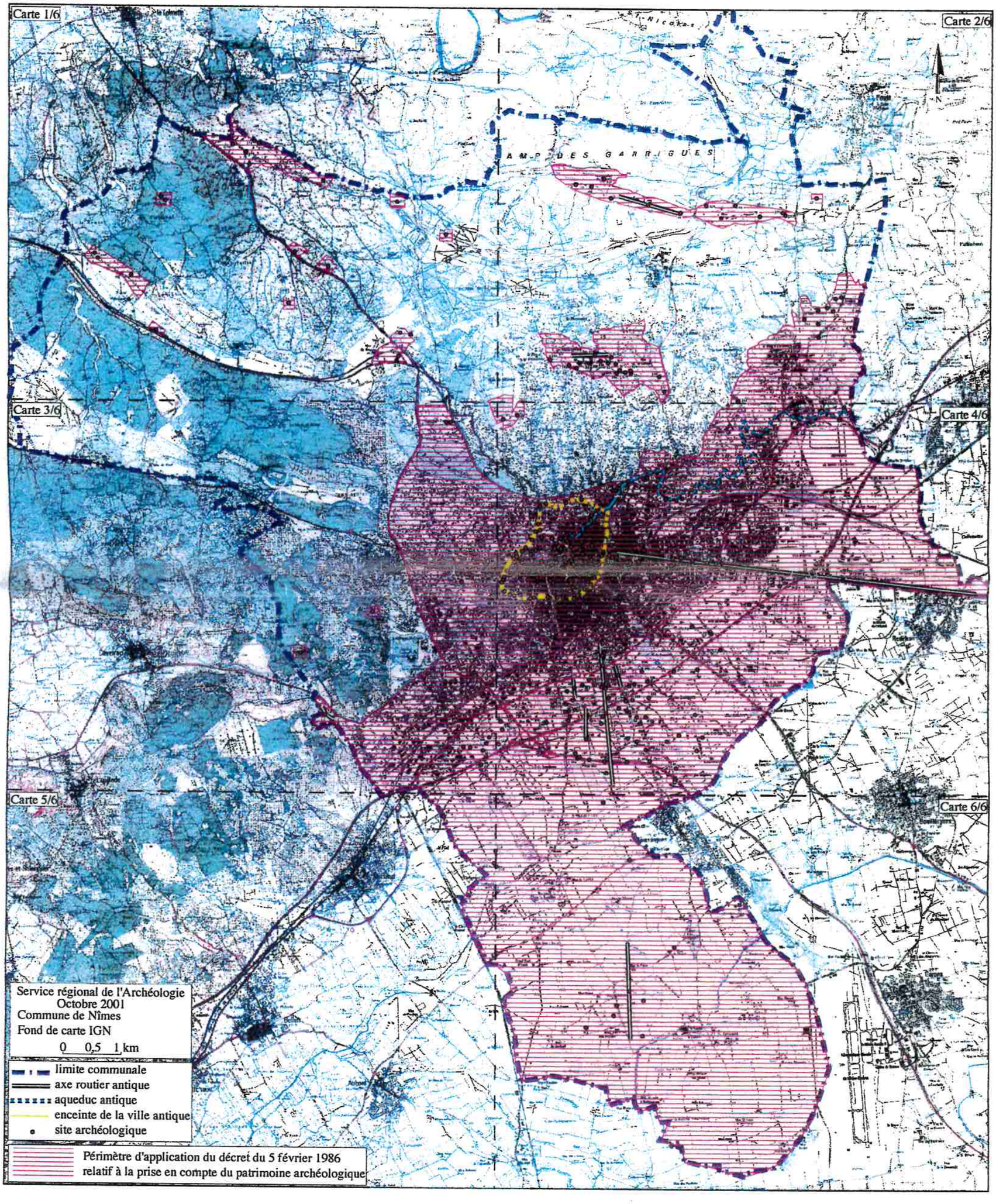
Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3
Secteur 4
Secteur 5
Secteur 6
Secteur 7
Secteur 8
Secteur 9
Secteur 10
Secteur 11
Secteur 12
Secteur 13
Secteur 14
Secteur 15
Secteur 16

CAMP DES GARRIGUES

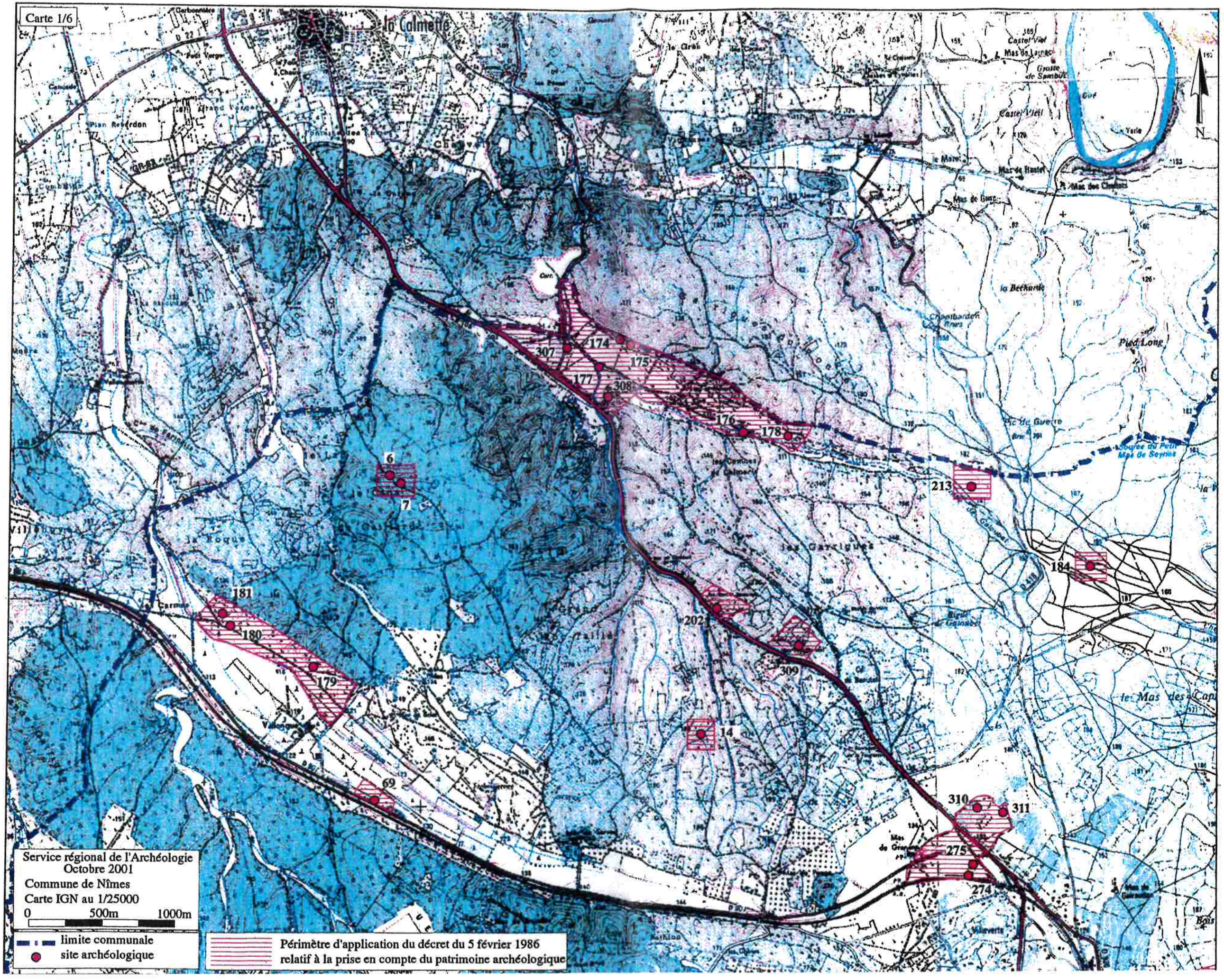
NIMES
MARGUERITTES
Rodilhan
Garons
Bouillargues
Caissargues
Milhaud
Nages-et-Solorgues
Caveirac
Langlade
Boissières
Bernis
Uchaud
Aubord
Vestric-et-Candiac
Vergèze
Poulx

Commune de Nîmes 2010
Source : Service Régional de l'Archéologie
fond de carte Scan 25 de l'IGN 2001

0 1000 2000 Mètres


Carte 1/6
Carte 2/6
Carte 3/6
Carte 4/6
Carte 5/6
Carte 6/6
AMP DES GARRIGUES
Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Fond de carte IGN
0 0,5 1 km
limite communale
axe routier antique
aqueduc antique
enceinte de la ville antique
site archéologique
Périmètre d'application du décret du 5 février 1986
relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

ANNEXE 26


Carte 1/6
la Calmette
Plan Redordon
GR 63
Castel Viel
Mas de Lunac
Grotte de Sambuc
Gué
Yeuse
N
Mas de Hastet
Mas des Chênes
Mas de Gunz
la Bechande
Pied Long
Source du Petit Mas de Serres
Les Garrigues
le Mas des Cap
Mas de Garrigon
Mas de Gaverne
Bois
Villaverte
Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Carte IGN au 1/25000
0 500m 1000m
limite communale
site archéologique
Périmètre d'application du décret du 5 février 1986
relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

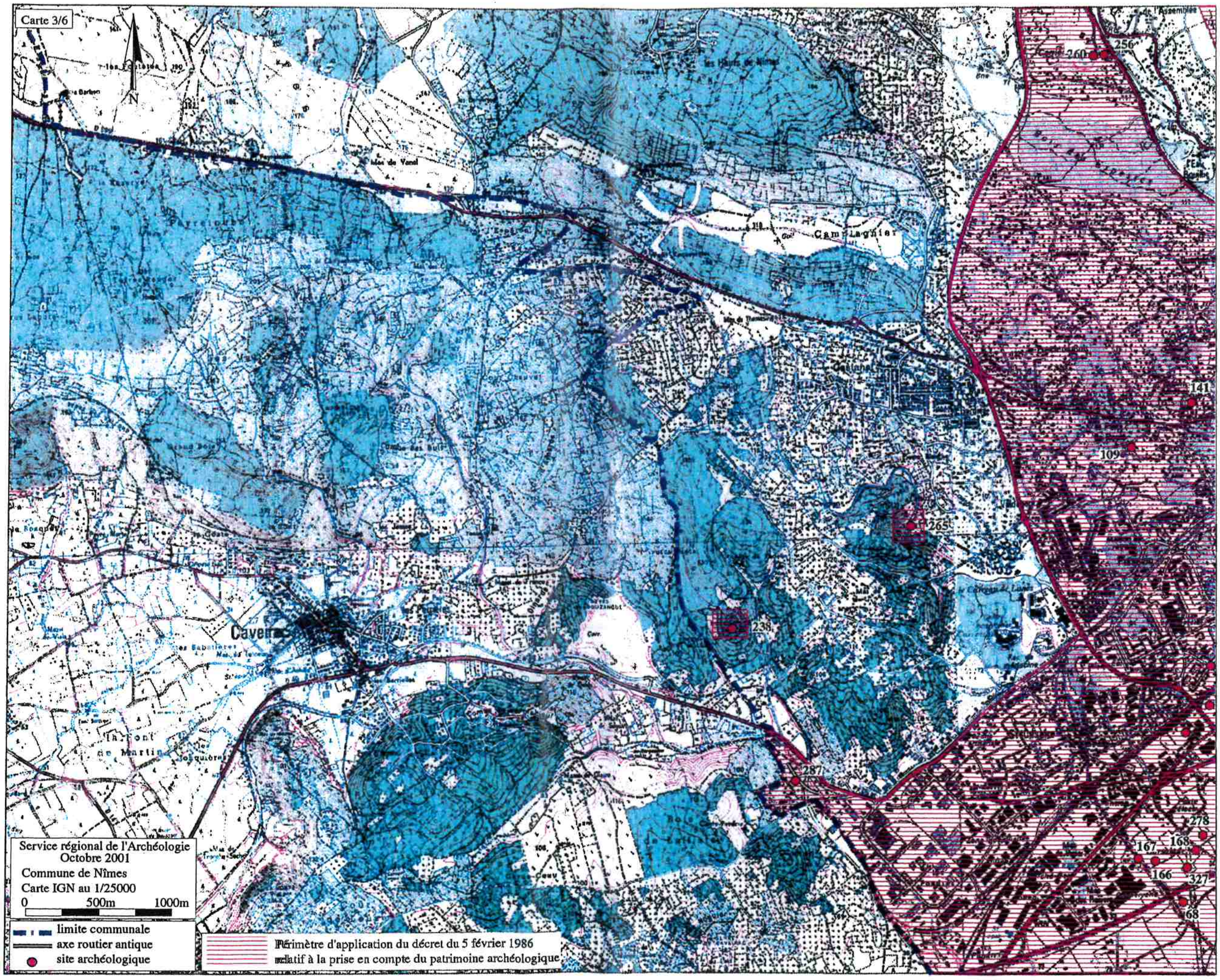
Carte 2/6

Périmètre d'application du décret du 5 février 1986
relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Carte IGN au 1/25000
0 500m 1000m

limite communale
axe routier antique
site archéologique

Carte 3/6


N
Mas de Vanel
Les Hauts de Nîmes
Camp Lagnier
Mas de Tesseire
Cavalerie
Le Mont de Martin
Le Cavron de Lunel
256
260
141
109
265
238
287
278
168
167
166
327
68
Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Carte IGN au 1/25000
0 500m 1000m
limite communale
axe routier antique
site archéologique
Périmètre d'application du décret du 5 février 1986
relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

Carte 4/6

Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Carte IGN au 1/25000
0 500m 1000m

limite communale
axe routier antique
aqueduc antique
enceinte de la ville antique
site archéologique

Périmètre d'application du décret du 5 février 1986
relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

Carte 5/6

Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Carte IGN au 1/25000
0 500m 1000m

limite communale
site archéologique

Périmètre d'application du décret du 5 février 1986
relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

Carte 6/6

Service régional de l'Archéologie
Octobre 2001
Commune de Nîmes
Carte IGN au 1/25000
0 500m 1000m

Périmètre d'application du décret du 5 février 1986 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique

limite communale
axe routier antique
site archéologique

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ministère Culture Communication

Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

Service régional de l'Archéologie

Affaire suivie par : Jean-Michel Pène
Ligne directe : 04 66 62 10 20

Montpellier, le 30 octobre 2001

Direction départementale de l'Equipement
Service Urbanisme et Habitat
89, rue Wéber
30907 NIMES cedex

V/Réf. : E.D.S./A.M.J./C.C.

N/Réf : JMP/NA/01/3186

Objet : 30 – 4e révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nîmes.

P.J. : annexe 1 - localisation des sites archéologiques (1 cartes 1/50000)
annexe 2 - textes de loi portant réglementation du patrimoine archéologique
annexe 3 - Périmètre d'application du décret du 5 février 1986 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique (6 cartes).
annexe 4 - liste des servitudes d'utilité publique.

AVIS DU CONSERVATEUR RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

En application de l'article L.121-2 du nouveau code de l'urbanisme, vous avez bien voulu me consulter sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune citée en objet. Je vous prie de trouver, ci-dessous, les éléments concernant le patrimoine archéologique :

PORTÉS A LA CONNAISSANCE :

Cet inventaire et la carte des sites archéologiques reflètent l'état actuel des connaissances, ils ne préjugent en rien d'éventuelles découvertes à venir et sont susceptibles de mise à jour.

SITE NO : 1 - CLINIQUE SAINT-JOSEPH - PARCELLES : ? – REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 2 - RUE F PELLOUTIER - PARCELLES : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 3 - MAS MOURIER - PARCELLES : ? – HABITAT NÉOLITHIQUE/CHALCOLITHIQUE.

SITE NO : 4 - TERRAUBE OUEST I - PARCELLE : HW 116 - ETABLISSEMENT RURAL ROMAIN.

SITE NO : 5 - ANCIEN THEATRE - PARCELLES : EY 78, 79, 675 - ILOT URBAIN DE TOUTES PÉRIODES.

SITE N° 6 - GROTTE DU CLOS GAILLARD - SECTION AY PARCELLE 13 - GROTTE SEPULCRALE DU NEOLITHIQUE RECENT.

SITE N° 7 - CLOS GAILLARD - SECTION AY PARCELLE 15 - VILLAGE PREHISTORIQUE DU CHALCOLITHIQUE.

SITE NO : 8 - LES JARDINS DE L EMPEREUR - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 9 – SANS NOM - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

DRAC Languedoc Roussillon - 5 rue de la Salle l'Evêque - 34967 Montpellier Cedex 2 - Tél. 04 67 02 32 00 - Fax. 04 67 02 32 04

SITE NO : 10 - RUE DE SAUVE - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 11 - RUE DE LA MAISON CARREE - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 12 - MAISON CARREE - PARCELLE : ? - OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 13 - ANCIEN MARCHE AUX BESTIAUX - PARCELLE : ? – ENCEINTE, EVACUATION, GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 14 - MAS DE PONGE - PARCELLE : ? - OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 15 - 8 RUE SAINT LAURENT - PARCELLE : ? - EGOUT MONUMENTAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 16 - LOTISSEMENT LA MARSEILLAISE - PARCELLE : ? - ILOT URBAIN DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 17 - BOULEVARD JEAN JAURES/RUE DE L'ABATTOIR - PARCELLE : ? – REMPART, TOUR DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 18 - RUE DES BENEDICTINS - PARCELLE : ? – PUITS GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 19 - PORTE D AUGUSTE - PARCELLE : ? – ILOT URBAIN DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 20 - MAS FONT BŒUF - PARCELLE : ? – OCCUPATIONS DE L'AGE DU FER ET GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 21 - PLACE DES ARENES - PARCELLE : ? - VOIE A RECHARGES, TOUR, REMPART, CIMETIERE A INHUMATION NOUVEAU NE, EGOUT(MONUMENTAL).

SITE NO : 22 - LES HALLES - PARCELLE : ? - ILOT URBAIN DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 23 - RUE BERNARD LAZARE - PARCELLE : DV 84 - CALISATION D'ADDUCTION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 24 - BOULEVARD DES ARENES - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 25 - TEMPLE DE DIANE - PARCELLE : DV 2 - ILOT URBAIN ET MOSAIQUE DE LA ROMAIN REPUBLIQUE, TEMPLE ROMAIN DU HAUT-EMPIRE ET CANALISATION DU BAS-MOYEN-AGE.

SITE NO : 26 - 44-46 BOULEVARD GAMBETTA - PARCELLE : ? – MOSAIQUE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 27 - CLOS D'ORVILLE - PARCELLE : ? – CIMETIERE MIXTE GALLO-ROMAIN ET MOYEN-AGE.

SITE NO : 28 - ROUTE DE BEAUCAIRE/RUE AIME-JACH - PARCELLE : ? – BLOCS MOULURES, ORNES, NSCRIPTION, MAUSOLEE, STATUE ET OCCUPATION DU BAS-EMPIRE.

SITE NO : 29 - RUE DE LA PITIE RUE TRAUCAT - PARCELLE : EX 90 - ILOT URBAIN DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 30 - TOUR MAGNE - PARCELLE : ? – TOUR DE L'AGE DU FER 2 ET OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 31 - BEAUX ARTS RUE DOREE - PARCELLE : EY 686 - ILOT URBAIN DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 32 - OPPIDUM DU MONT CAVALIER - PARCELLE : ? – OPPIDUM DE L'AGE DU FER 2 ET DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 33 - IMPASSE DES FIGUIERS - PARCELLE : ? – DEPOT VOTIF, TOUR ET REMPART DU HAUT-EMPIRE.

SITE NO : 34 - RUE ROSTAND EDMOND - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 35 - RUE DE MONTAURY TOUR PELISSIER I - PARCELLES : EH 553, 630 – TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 36 - PREVENTORIUM DE MONTAURY - PARCELLES : ED 105, 331A, 336A, 336G - TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 38 - CHEMIN G LAFORET - PARCELLE : ? – REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 39 - RUE DES GAZONS - PARCELLE : ? – REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 40 - TOUR ARMAND BARBES - PARCELLE : ? – TOUR DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 41 - RUE GRETRY - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

./.

SITE NO : 42 - RUE BONFA - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 43 - RUE EMILE JAMAIS - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 44 - RUE MARESCHAL - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 45 - RUE TRAJAN - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 46 - CIMETIERE DU PONT DE LA JUSTICE - PARCELLE : ? – HYPOCAUSTE, BLOC ORNE GALLO-ROMAIN ET INHUMATION DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 47 - IMPASSE WIMILLE - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 49 - PLACE ARISTIDE BRIAND HOTEL IMPERATOR - PARCELLE : ? – EGOUT (MONUMENTAL) GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 50 - PROPRIETE SOLIGNAC/VILLA ROMA - PARCELLES : DV. 306, 307, 309, 310, 312 – OCCUPATION CHALCOLITHIQUE, ILOT URBAIN DE L'AGE DU FER 2, REPUBLIQUE, HAUT EMPIRE, VOIE DALLEE, INSCRIPTION, STATUE, MOSAIQUE, ATELIER POTERIE, BATIMENT PUBLIC.

SITE NO : 51 - IMPASSE D EVERLANGES.ORANGERAIE - PARCELLE : ? - OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 52 - RUE DE L ABATTOIR - PARCELLE : ? – ENCEINTE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 53 - GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES - PARCELLE : DV 124 – HABITAT DE L' AGE DU FER 2, VILLA URBAINE DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 54 - LA ROUVIERE SUD I - PARCELLE : CH 9 - OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 55 - LA ROUVIERE SUD III - PARCELLE : CH 10 - OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 56 - NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE - PARCELLES : PC 650, 654 – ENCEINTE DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 57 - 5 RUE COTELIER - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 58 - MAS DE SEYNES - PARCELLE : AD 40 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 59 - RUE PASTEUR - PARCELLE : ? – OCCUPATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 60 - BOULEVARD JEAN JAURES.RUE DE SAUVE - PARCELLE : ? – VILLA DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 61 - ANGLE RUE SAINT LAURENT.RUE FLORIAN - PARCELLE : DV 223 – HABITAT DE L' AGE DU FER 2, ILOT URBAIN DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 62 - ANGLE RUE DES TILLEULS RUE ISABELLE - PARCELLES : EH.179, 180 - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 63 - PALAIS DE JUSTICE - PARCELLE : ? – ENCEINTE DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 64 - ROCHER DE CANTEDUC - PARCELLE : ? – ENCEINTE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 65 - RUE NATIONALE - PARCELLE : ? – ILOT URBAIN GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 66 - SCI PORTE DE FRANCE - PARCELLES : EX 62, 63, 64, 1168 - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE ET DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 67 - 9 RUE DU CADEREAU - PARCELLE : EH 154 - ILOT URBAIN DE L' AGE DU FER 2 ET DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 68 - CARSALADE - PARCELLE : ? – VILLA DU HAUT EMPIRE, DU BAS EMPIRE ET DU HAUT MOYEN AGE.

SITE NO : 69 - MAS DE VALLONGUES - PARCELLES : BD 4L - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 70 - L HERMITAGE - - PARCELLE : ? – AQUEDUC SOUTERRAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 71 - RUE DE LA CRUCINELLE - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 72 - MAS MAYAN 2 - PARCELLES : AE 15, 120 – AXE ROUTIER GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 73 - RUE DES BENEDICTINES II - - PARCELLE : ? – VILLE GALLO-ROMAINE.

./.

SITE NO : 74 - 57 RUE DU CADEREAU - PARCELLE : ED 56 - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 75 – TROICADEREAU - PARCELLE : ED 69 - ILOT URBAIN GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 77 - PLACE D'ASSAS - PARCELLE : EY ? - ILOT URBAIN, EGOUT(MONUMENTAL), BATIMENT PUBLIC DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 78 - SUR LE MAS NEUF - PARCELLES : HZ 66, 67, 180 - ETABLISSEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 79 - GOUFFRE DES BOUCHERS - PARCELLES : HX 56, 57 – OCCUPATION DE L'AGE DU FER 2, ETABLISSEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 80 - TERRAUBE OUEST II - PARCELLE : HW 120 - OCCUPATION DE L'AGE DU FER 2, ETABLISSEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE, DU HAUT EMPIRE ET DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 81 - SERRE PARADIS - PARCELLE : DI 110 - AQUEDUC SOUTERRAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 82 – AMPHITHEATRE - PARCELLE : EY 670 – AMPHITHEATRE ET CANALISATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 83 - PLACE JULES GUESDE - PARCELLE : ? - EGOUT(MONUMENTAL) ET OCCUPATION GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 84 - MAS MAYAN I - SECTION AE PARCELLES 15 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 85 - MAS DE VIGNOLE SUD - PARCELLE : IA 260 – OCCUPATION DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 86 - RUE DU COMBRET - PARCELLE : ? – REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 87 - ROUTE D'ALES - PARCELLE : ? - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 88 - RUE DE LA CHAPELLE SAINTE EUGENIE - PARCELLE : EY 358 – CHAPELLE DU MOYEN AGE.

SITE NO : 89 - RUE SAINTE MARGUERITE - PARCELLE : ? – VILLA GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 90 - RUE F. PELLOUTIER - PARCELLE : ? – VILLA-ROMAINE.

SITE NO : 91 - PORTE DE FRANCE . PLACE MONTCALM - PARCELLES : EZ 25, EX 576, 577 – PORTE ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 92 - TOUR PELISSIER II - PARCELLE : EH 697 - TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 93 – 46 RUE DE MONTMAURY – PARCELLE : ED 148A - TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 94 - REMPART NORD TOUR MAGNE - PARCELLES : DT 282, 290, 291 - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 95 - RUE MENARD - PARCELLE : ? - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 96 - TOUR DEMIANS - PARCELLE : ? - TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 97 - REMPART OUEST BARBES - PARCELLES : EH 13, 47 - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 98 - REMPART MONTAURY LES CRIQUETS - PARCELLES : ED 145, 236 - TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 99 - RESIDENCE L'AIGOUAL - PARCELLE : EX 966 - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 100 - NIMES CITE ANTIQUE - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 101 - NIMES TERRITOIRE COMMUNAL TOTAL - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 102 - RUE DE LA SAUVE REMPART ARNAUD PEYSSON - PARCELLE : ?- TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 103 – 66 RUE DE MONTMAURY - PARCELLE : ? - TOUR ET REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 104 - REMPART AMIRAL COURBET - PARCELLES : DO 825, 826, 827, 828 - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 105 - CASTELLUM DIVISORIUM - PARCELLE : DT 121 - CHATEAU D EAU DU HAUT EMPIRE.

./.

SITE NO : 106 - RUE DU MAIL - PARCELLE : EX ? - REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 107 - FOYER DES PUPILLES - PARCELLE : ? - AQUEDUC SOUTERRAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 108 - 74 RUE HENRI REVOIL - CIMETIERE A INCINERATION ET A INHUMATION GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 109 - 18 CHEMIN DE VALDECOUR - PARCELLES : NN 250 - CIMETIERE INCINERATION DE L'AGE DU FER 2 ET DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 110 - 2 AVENUE JEAN JAURES - PARCELLE : ? - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 111 - SQUARE DE LA BOUQUERIE - - PARCELLE : ? - ILOT URBAIN GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 112 - LA ROUVIERE SUD II - PARCELLE : CH 9 - ETABLISSEMENT RURAL ET TOMBE A INCINERATION DU HAUT EMPIRE ET ETABLISSEMENT RURAL DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 113 - LE MAIL ROMAIN - PARCELLE : EX 594 – VOIE, REMPART ET CIMETIERE A INCINERATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 114 - Z.A.C. LES HALLES - PARCELLE : DO1016 – OCCUPATION DE L' AGE DU FER, ILOT URBAIN DE LA REPUBLIQUE, DU HAUT EMPIRE, OCCUPATION DU BAS EMPIRE, REMPART, HABITAT, CANAL DU BAS MOYEN AGE, CIMETIERE INHUMATION, FILATURE DE L'ÉPOQUE MODERNE.

SITE NO : 115 - DOMAINE DE CALVAS - PARCELLE : CH 504 – CONSTRUCTION ET CANALISATION GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 116 - LA ROUVIERE SUD IV . V . VI - PARCELLES : CH 10, 23, 24 – VOIE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 118 - ZAC DES CARMES FORUM DES CARMES - PARCELLES : AH 27, 29, 1067 – VOIE ET CIMETIERE INCINERATION DE LA REPUBLIQUE, BLOC ORNE, CIMETIERE A INCINERATION ET A INHUMATION DU HAUT EMPIRE, CIMETIERE INHUMATION DU BAS EMPIRE, COUVENT, CIMETIERE INHUMATION ET PUITS DU BAS MOYEN AGE, EGLISE ET FORTIFICATION MILITAIRE MODERNE.

SITE N° 119 - BOIS DE MITTAU EST - SECTION CE PARCELLES 55,66 ET 68 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DU HAUT ET BAS EMPIRE ET DU HAUT MOYEN AGE.

SITE N° 120 - LES ESCARLESSES - SECTION AD PARCELLE 58 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DU BAS EMPIRE.

SITE N° 121 - MAS MAYAN III ET IV - SECTION AE PARCELLES 14 ET CHEMIN ET SECTION AD PARCELLES 150 ET CHEMIN - VOIE DE COMMUNICATION GALLO-ROMAINE.

SITE N° 122 - MAS DE SEYNES II - SECTION AD PARCELLES 24,29,40 ET CHEMIN, SECTION AC PARCELLE 11 ET CHEMIN - VOIE DE COMMUNICATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 123 - LA ROUVIERE SUD IX - PARCELLE : CH 33 - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 124 - LA ROUVIERE III - PARCELLE : CH 70 - ETABLISSEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 125 - LA ROUVIERE IV - PARCELLE : CH 64 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 126 - LA ROUVIERE V - PARCELLE : CH 64 – CANALISATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 127 - LA ROUVIERE VI - PARCELLE : CH 35 – CANALISATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 128 - LA ROUVIERE VII - PARCELLE : CH 35 – CANALISATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 129 - LA ROUVIERE VIII - PARCELLE : CH 63 – ETABLISSEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 130 - R.ROSTAND/R.CALVAS - PARCELLE : DP 97 - AQUEDUC SOUTERRAIN GALLO-ROMAIN ET SILO MEDIEVAL.

SITE NO : 131 - SALLE OMNISPORT - PARCELLE : ? – OCCUPATION INDETERMINEE.

SITE NO : 132 - CENTRE DES IMPOTS - PARCELLES : DO 811 – INCINERATION DU HAUT EMPIRE ET FORTIFICATION MILITAIRE MODERNE.

SITE NO : 133 - LES VILLEGIALES DES BENEDICTINS - PARCELLE : DT.256 – HABITAT DE L' AGE DU FER 1 ET AGE DU FER 2, ILOT URBAIN ET CANALISATION DU HAUT EMPIRE.

./.

SITE NO : 134 - 18 AV F. ROOSEVELT - PARCELLE : ? – OCCUPATION INDÉTERMINÉE.

SITE NO : 135 - JARDINS DE LA FONTAINE - PARCELLE : DV 2 – SANCTUAIRE DE L' AGE DU FER 2 ET DE LA REPUBLIQUE, TEMPLE, CAPTAGE DE SOURCE, AQUEDUC SOUTERRAIN ET BASSIN GALLO-ROMAIN, JARDIN CONTEMPORAIN.

SITE NO : 136 - RUE DU REMPART ROMAIN - PARCELLE : DV383 – REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 137 - ANGLE RUE ST REMY/RUE HENRY IV - PARCELLES : EW 110, 111 – INHUMATION MODERNE.

SITE NO : 138 - REMPART PREVENTORIUM MONTAURY - PARCELLES : ED 33B, 107, 108A - REMPART DU HAUT EMPIRE

SITE NO : 139 - TERRAUBE HL 79 84 - PARCELLES : HL 79, 84 – HABITAT DU HAUT MOYEN AGE, BAS MOYEN AGE, MOYEN AGE.

SITE NO : 140 - STATION DU MAS GOUBIN – PARCELLES : ? – FORMATION SEDIMENTAIRE DU PALEOLITHIQUE ANCIEN.

SITE NO : 141 - GROTTE DES TROIS-PILIERS - PARCELLE : DY 227 - GROTTE SEPULCRALE DE L' AGE DU BRONZE.

SITE NO : 142 - SERRE MUNICIPALE - PARCELLE : DA 26 – HABITAT CHALCOLITHIQUE, HABITAT DU BRONZE ANCIEN, OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 143 - ANGLE RUE SAINT LAURENT.RUE DE LA TREILLE - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 144 - STATION DU BACHAS - PARCELLES : HW 165, 167 – OCCUPATIONS PREHISTORIQUES CHASSEEN ET FONTBOUISSE.

SITE NO : 145 - TERRAUBE OUEST III - PARCELLE : HW 1202 - OCCUPATIONS PREHISTORIQUES.

SITE NO : 146 - SUPER NIMES - PARCELLE : ? – CIMETIERE A INHUMATION GALLO-ROMAIN

SITE NO : 147 - BOULEVARD JEAN JAURES - PARCELLE : ? – VILLA GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 148 - ILOT GRILL RUE A DUCROS - PARCELLES : EZ. 474, 475 – VOIE, TOUR, REMPART, EGOUT(MONUMENTAL), DEPOTOIR, INHUMATION, INHUMATION NOUVEAU NE DU HAUT EMPIRE, VOIE DU BAS EMPIRE - HAUT MOYEN AGE, TRANCHEE, BASSIN DU BAS MOYEN AGE ET FORTIFICATION MILITAIRE MODERNE.

SITE NO : 149 - ZAC DU MAS CARBONNEL - PARCELLES : ES 226, 227 – PLANTATION HAUT EMPIRE.

SITE NO : 150 - 21 RUE SEGUIER RESIDENCE AFENADOR - PARCELLES : HA 666, 667 - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE, FORTIFICATION MILITAIRE ET CIMETIERE INHUMATION MODERNE.

SITE NO : 151 - TERRAUBE HL 75-79 - PARCELLES : HL 75, 79 – HABITATS DE L' AGE DU FER 1 ET AGE DU FER 2, HABITATS DE LA REPUBLIQUE, DU HAUT EMPIRE ET DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 152 - TERRAUBE HL 83 - PARCELLE : HL 83 – VILLA DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 153 - TERRAUBE HL 83 II - PARCELLE : HL 83 – OCCUPATION PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 154 - TERRAUBE HL 86-36 - PARCELLES : HL 27, 36, 86, 87, 105, 106, 107 – VOIE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 155 - RUE GASTON TESSIER - PARCELLES : ER HP ? – VOIE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 156 - LA ROUSSILLONE SUD 48 114 - PARCELLES : ER ? - ETABLISSEMENT RURAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE, INSCRIPTION ARCHITECTURALE, FOSSE DE DRAINAGE ET STELE FUNERAIRE DU HAUT EMPIRE, CIMETIERE INHUMATION GALLO-ROMAIN, VILLA DU BAS EMPIRE, ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT MOYEN AGE, HABITAT DU MOYEN AGE.

SITE NO : 157 - LES PASSES NORD 42 I - PARCELLE : ER 42 – OCCUPATION PRÉHISTORIQUE, PARCELLAIRE DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE, CIMETIERE INHUMATION DU BAS EMPIRE, AIRE DE SILOS DU HAUT MOYEN AGE - MOYEN AGE.

SITE NO : 158 - ZAC DU CENTRE ROUTIER.LOT 11A PARTIEL - PARCELLE : ? - FOSSE DE DRAINAGE ET PARCELLAIRE GALLO-ROMAIN.

./.

SITE NO : 159 - MAS NEUF 165 - PARCELLES : ER 467, 469, 471, 473, 485 – HABITAT ET CIMETIERE INHUMATION PRÉHISTORIQUE, PARCELLAIRE ET PLANTATION DE L' AGE DU FER 2, VOIE ET PLANTATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 160 - LE VIOL DU PLAN 115. 59. 220 I - PARCELLES : HY 59, 115, 220 – HABITAT PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 161 - MAS DE VIGNOLE NORD 97 - PARCELLE : HY 97 – VOIE DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 162 - LE VIOL DU PLAN 239 FORUM KINEPOLIS - PARCELLES : HY 65, 110, 120, 239, 335, 350, 360 – VILLAGE, HABITAT ET CIMETIERE INHUMATION PRÉHISTORIQUE, HABITAT ET CIMETIERE INHUMATION DE L' AGE DU FER, VOIE, FOSSE DE DRAINAGE, PLANTATION, PARCELLAIRE, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN, PLANTATION MEDIEVAL.

SITE NO : 163 - LE VIOL DU PLAN 260 - PARCELLE : HY 260 – HABITAT ET FOSSE DE L' AGE DU FER 1 - AGE DU FER 2

SITE NO : 164 - LE CHALET 426 - PARCELLE : KI 426 – PUITS DE L' AGE DU FER 2, VOIE ET FOSSE DE DRAINAGE GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 165 - LE CHALET 206. 207. 209 - PARCELLES : KI 206, 207, 209 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 166 - CARSALADE 63 I - PARCELLES : KI 63, 64, 248B, 250, 252 – HABITATS GALLO-ROMAIN ET DU HAUT MOYEN AGE - MOYEN AGE.

SITE NO : 167 - CARSALADE 63 II - PARCELLE : KI ? – INHUMATION DU HAUT EMPIRE - BAS EMPIRE.

SITE NO : 168 - CARSALADE 53 - PARCELLE : KI 53 - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE, BAS EMPIRE ET HAUT MOYEN AGE.

SITE NO : 169 - TERRAUBE NORD 57 58 - PARCELLES : LO 57, 58 - MOTTE CASTRALE MEDIEVALE.

SITE NO : 170 - TERRAUBE NORD 132 - PARCELLE : HV 132 – OCCUPATIONS GALLO-ROMAINE ET MEDIEVALE.

SITE N° 171 - CHEMIN DES CERCLES I - SECTION AC PARCELLES 11 ET 12 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE N° 172 - CHEMIN DES CERCLES II - SECTION AC PARCELLES 10 - VOIE DE COMMUNICATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 173 - LA ROUVIERE SUD X - PARCELLE : CH 33 - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE.

SITE N° 174 - MAS THEROND I - SECTION AB PARCELLE 4 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE N° 175 - MAS THEROND II - SECTION AB PARCELLE 4 - CONSTRUCTION INDETERMINEE, VOIE DE COMMUNICATION NON DATEE.

SITE N° 176 - MAS THEROND III - SECTION AB PARCELLE 5 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DE LA REPUBLIQUE.

SITE N° 177 - MAS THEROND VI - SECTION AB PARCELLE 5 - CONSTRUCTION INDETERMINEE, VOIE DE COMMUNICATION NON DATEE.

SITE N° 178 - LE BOULIDOU - SECTION AB PARCELLE 6 - HABITAT GALLO-ROMAIN DE LA REPUBLIQUE.

SITE N° 179 - MAS DE BELOT-OUEST I - SECTION BE PARCELLE 19 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE N° 180 - MAS DE BELOT-OUEST II - SECTION BE PARCELLE 2 - OCCUPATION PREHISTORIQUE DU NEOLITHIQUE.

SITE N° 181 - MAS DE BELOT-OUEST III - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DE LA REPUBLIQUE.

SITE N° 182 - MAS DE SEYNES III - SECTION AD PARCELLE 24 , SECTION AC PARCELLE 11 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DE LA REPUBLIQUE.

SITE N° 183 - MAS DE SEYNES IV - SECTION AD PARCELLE 24 - BATIMENT ISOLE GALLO-ROMAIN DE LA REPUBLIQUE.

./.

SITE N° 184 - COMBE DE GALOUBET II - CONSTRUCTION INDETERMINEE NON DATEE.

SITE NO : 185 - LE MAS NEUF II - PARCELLE : ? - FOSSE DE DRAINAGE DE LA REPUBLIQUE ET GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 186 - LE MAS NEUF III - PARCELLE : ? – HABITAT NEOLITHIQUE.

SITE NO : 187 - MAS DE VIGNOLE NORD - PARCELLES : HP 208, 402 – HABITAT DE L' AGE DU FER 1 - AGE DU FER 2, FOSSE DE DRAINAGE GALLO-ROMAIN, HABITAT MEDIEVAL.

SITE NO : 188 - MAS SAINTE ELISABETH - PARCELLE : ? – VOIE DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 189 - NECROPOLE DE LA VILLA STE ANNE - PARCELLE : ? – CIMETIERE INHUMATION DE LA ROMAIN REPUBLIQUE - HAUT EMPIRE, BAS EMPIRE ET HAUT MOYEN AGE.

SITE NO : 190 - ENSEMBLE DE SAINT BAUDILE - PARCELLES : DP ? - AQUEDUC SOUTERRAIN DU HAUT EMPIRE, CIMETIERE INHUMATION DU BAS EMPIRE, EGLISE MEDIEVALE, CIMETIERE INHUMATION DU HAUT MOYEN AGE ET DU MOYEN AGE - BAS MOYEN AGE.

SITE NO : 191 - MAS CARBONNEL II - PARCELLE : UZ 329 - AIRE CULTUELLE, FOYER FUNERAIRE ET CIMETIERE INCINERATION DU HAUT EMPIRE, CIMETIERE INHUMATION.

SITE NO : 192 - JARDINS FAMILIAUX RUE DE BOUILLARGUES - PARCELLES : DE 354, 451 – FOSSE PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 193 - 6 RUE EMILE JAMAIS - PARCELLE : EX 1181 – VOIE ET HABITAT DE LA REPUBLIQUE, VOIE, ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE, HABITAT DU MOYEN AGE.

SITE NO : 194 - 159 ROUTE DE BEAUCAIRE - PARCELLE : CX 705 – VOIE, MAUSOLEE ET TOMBE GALLO-ROMAINS.

SITE NO : 195 - 20 RUE VARANDA - PARCELLE : HA 514 – INHUMATION DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 196 - ANCIEN PALAIS EPISCOPAL - PARCELLES : EY 418, 419 – DEMEURE MODERNE.

SITE NO : 197 - HOTEL SEGUIER 7 RUE SEGUIER - PARCELLE : HA 24 - STELE COMMEMORATIVE ET MOBILIER EN REMPLOI GALLO-ROMAIN, DEMEURE MODERNE.

SITE NO : 198 - LE PETIT TEMPLE - PARCELLE : DO 1117 – EGLISE ET TEMPLE PROTESTANT MODERNE.

SITE NO : 199 - PRESBYTERE DE LA CATHEDRALE - PARCELLE : EY 446 - DEMEURE MODERNE.

SITE NO : 200 - CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLEGE DES JESUITES - PARCELLE :EY 537 - EGLISE MODERNE.

SITE NO : 201 - CATHEDRALE DE NIMES - PARCELLE :EY 462 - BATIMENT PUBLIC GALLO-ROMAIN, CATHEDRALE CONTEMPORAINE.

SITE N° 202 - CARIERES DE BARUTEL - SECTION AX PARCELLE 88 - CARRIERE ROMAINE.

SITE NO : 203 - GRAND TEMPLE PROTESTANT - PARCELLE : DO 828 - EGLISE ET TEMPLE PROTESTANT MODERNE.

SITE NO : 204 - MENHIR DE COURBESSAC - PARCELLE : ? – MENHIR PRÉHISTORIQUE OU PROTOHISTORIQUE.

SITE NO : 205 - ZAC ESPLANADE SUD - ILOT 1 - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 206 - ZAC MAS CARBONNEL - LOTS 2B. 2C. 2D - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 207 - PARC DES EXPOSITIONS - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 208 - RUE SAINT MATHIEU/RUE SOUBEYRAN - PARCELLE : ? – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 210 - RUE PIERRE SEMARD-RUE ERNEST DAUDET - PARCELLE :? 520 – FOSSE ET HABITAT PRÉHISTORIQUES, PLANTATION DU MOYEN AGE – MODERNE.

SITE NO : 211 - MAISON DE SANTE PROTESTANTE - PARCELLE : ? 302 – HABITAT PRÉHISTORIQUE HABITAT DU L' AGE DU FER 1 - AGE DU FER 2, VOIE ET ILOT URBAIN DE LA REPUBLIQUE EGOUT(MONUMENTAL) DU HAUT EMPIRE.

./

SITE NO : 212 - R DES AMOUREUX/R STE PERPETUE - PARCELLES : HC 478, 646 – VOIE ET ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 213 - GALOUBET III - PARCELLES : AB 13, 24, 25 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 214 - MAS DE MAYAN NORD EST - PARCELLE : KE 127 – OCCUPATION EPIPALEOLITHIQUE.

SITE NO : 215 - MAS DE MAYAN EST - PARCELLE : KE 126 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 216 - MAS DE MAILLAN NORD – PARCELLE : ? - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 217 - MAS DE MAILLAN SUD - PARCELLE : ? - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 218 - LE SILO - ROUTE DE BEAUCAIRE - PARCELLE : HC 7 – FOSSE PRÉHISTORIQUE, VOIE ET FOSSE DE DRAINAGE DE LA REPUBLIQUE, MAUSOLEE, INCINERATION DU HAUT EMPIRE, DEPOTOIR ET PUITS GALLO-ROMAINS.

SITE NO : 219 - RUE GRAVEROL - PARCELLE : DO 67, 68 - THERMES PRIVES ET ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 220 - PLACE DE LA REVOLUTION - PARCELLE : DT 181 - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 221 – 1 RUE CLERISSEAU - PARCELLE : DT 180 - ILOT URBAIN DE LA REPUBLIQUE OU FER 2 ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 222 – 2 RUE CLERISSEAU - PARCELLE : DT ? - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 223 - RUE ISABELLE - PARCELLE : ? - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 224 - 7 RUE PUECH DU TEIL - PARCELLES : EI 534, 535 – VOIE DE LA REPUBLIQUE, DU HAUT EMPIRE ET BAS EMPIRE, ARC MONUMENTAL ET BLOC ORNE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 225 - VOIE URBAINE SUD - PARCELLE : ER 161 – OCCUPATION PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 226 - LA ROUSSILLONNE SUD - PARCELLE : ER 44 – INHUMATION PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 227 - FOSSES VOIE URBAINE SUD - PARCELLE : ER 47B - FOSSE DE DRAINAGE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 228 - 7'8 ET 9 RUE DE LA SERBIE - PARCELLE :EZ 292 – PUITS ET PLANTATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 229 - 56.60 RUE PORTE DE FRANCE - PARCELLES : EX.577, 579 – REMPART, DEPOTOIR ET PUITS DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 230 - 39-43 AVENUE JEAN JAURES (ILOT THEROND) - PARCELLE : EX ? - ILOT URBAIN, VOIE, CANALISATION, FOUR DE POTIER DU HAUT EMPIRE ET OCCUPATION DU MOYEN AGE.

SITE NO : 231 - TERRAUBE OUEST IV - PARCELLES : HW. 56, 57 – OCCUPATIONS DE L' AGE DU FER 2 ET DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 232 - QUARTIER DE POSSAC - PARCELLE : CV.349 - OCCUPATIONS PRÉHISTORIQUE, DE L' AGE DU FER 2 ET DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 233 - GREZAN OUEST - PARCELLES : CT 41, 42, CV.349 – OCCUPATION MEDIEVALE.

SITE NO : 234 - QUICK NIMES GREZAN - PARCELLE : ?.67 – BASSIN ET JARDIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 235 - 1526 AV DU MARECH JUIN / MAS BEGOT - PARCELLE : EO.76 - OCCUPATIONS PRÉHISTORIQUE ET HABITAT DU MOYEN AGE.

SITE NO : 236 - ZAC ESPLANADE SUD ILOT 2/6 – PARCELLE : ER.467 - ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE.

SITE N° 237 - FONT FROIDE - SECTION AE PARCELLE 21 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE N° 238 - PUECH REDON - SECTION KZ PARCELLE 319 - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 239 - COUDOU EST - PARCELLE : HY.12 – OCCUPATION DU BRONZE FINAL.

SITE NO : 240 - 103 ROUTE DE BEAUCAIRE - PARCELLES : CX 499, 500 – MAUSOLEE, INCINERATION ET INHUMATION GALLO-ROMAIN.

./.

SITE NO : 241 - ETABLISSEMENTS ESCOFFIER - PARCELLES : HB.105, 107, 123 – OCCUPATION DU HAUT EMPIRE, PLANTATION MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 242 - 59 AVENUE JEAN JAURES - PARCELLES : EX 892, 893, 894, 895 – VOIE GALLO-ROMAINE, SARCOPHAGE DU HAUT MOYEN AGE ET CONSTRUCT INDETERMINEE CIRCULAIRE.

SITE NO : 243 - MAS CARBONNEL VI - PARCELLE : ES 304 – PLANTATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 244 - 2 ET 6 RUE DES CHASSAINTES - PARCELLE : DV 56 – VOIE DE LA REPUBLIQUE, VILLA URBAINE DU BAS EMPIRE.

SITE NO : 245 - 6 RUE DU MAIL. 9 RUE VILLEPERDRIX - PARCELLE : EX 583 – INCINERATION DE L'AGE DU FER 2 OU REPUBLIQUE, VOIE ET FOSSE DE DRAINAGE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 246 - VOIE DOMITIENNE - PARCELLES : HC ? – VOIE DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 247 - VOIE DE NIMES A ESPEYRAN - PARCELLES : ? – VOIE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 248 - FERME DE BOIS FONTAINE - PARCELLES : IM 34, 37 – FOSSE PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 249 - ZAC DU MAS DES ABEILLES - PARCELLES : HY 281, 285 – OCCUPATIONS PROTOHISTORIQUE ET ROMAINE.

SITE NO : 250 - LE FLORIAN AVENUE POMPIDOU - PARCELLE : EH 304 – PLANTATION DE LA REPUBLIQUE, VOIE ET ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE, PUITS MEDIEVAL, AIRE DE SILOS DU HAUT MOYEN AGE ET CIMETIERE INHUMATION MODERNE.

SITE NO : 251 - 1740 AVENUE MARECHAL JUIN - PARCELLE : EN 343 – PLANTATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 252 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES RUE LAZARE - PARCELLE : EX 64 - ILOT URBAIN, CANALISATION, EGOUT(MONUMENTAL) GALLO-ROMAIN, HABITAT DU MOYEN AGE, ILOT URBAIN MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 253 - SITE CHALCO DE LA ZAC ESPLANADE SUD - PARCELLES : LR 19, 21 – HABITAT PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 254 - PARCELLAIRE DE LA ZAC ESPLANADE SUD - PARCELLES : LR 19, 21 - HABITAT PRÉHISTORIQUE, FOSSE DE DRAINAGE, PARCELLAIRE, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 255 - REMPART ET PORTE CANCIERE - PARCELLE : DP 670 – REMPART DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 256 - PONT DE ROQUEMAILLERE/CADEREAU - PARCELLE : ? - PONT ROUTIER DU XVIIIe SIECLE.

SITE NO : 257 - LE DAMIER - PARCELLES : ER 341, 460 – VILLAGE PRÉHISTORIQUE, ENCLOS A FOSSE CIRCULAIRE ET ENCLOS FUNERAIRE DU BRONZE FINAL - AGE DU FER, PARCELLAIRE DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 258 - ZAC ESPLANADE SUD PARCELLES LR90 ET LR 92 - PARCELLES : LR 90, 92 – FOSSE PRÉHISTORIQUE ET DE L' AGE DU BRONZE, VOIE ET PARCELLAIRE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 259 - 113 ROUTE DE BEAUCAIRE - PARCELLE : CX 467 – HABITAT DE L' AGE DU FER 1 - AGE DU FER 2, VOIE, CIMETIERE INCINERATION ET ENCLOS FUNERAIRE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 260 - CAPITELLE DE ROQUEMAILLERE - PARCELLE : BW 728 – CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 261 - CAPITELLE DE LA PLANETTE - PARCELLE : ? - CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 262 - BORNE DU VALAT DE RIQUET - PARCELLE : ? - BORNE TAILLEE DE DATATION INDÉTERMINÉE.

SITE NO : 263 - MAS DEMOURIES I - PARCELLE :AH 97 – HABITAT DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 264 - MAS DEMOURIES II - PARCELLE:AH 97 – HABITAT DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 265 - CAPITELLES DE MOURE FROID - PARCELLES : KY 76, 252 – PUITS ET CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 266 - 5 RUE DAGOBERT/JARDINS ORATOIRE II - EX 65, 1304 - ILOT URBAIN DU HAUT EMPIRE, INHUMATION MEDIEVALE, OCCUPATION DU BAS MOYEN AGE.

./.

SITE NO : 267 - SERRE DU MAZET I - PARCELLE : AH 180 – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 268 - SERRE DU MAZET II - PARCELLE : AH 180, 182 – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 269 - SITE JEAN CABANE – PARCELLE : AI 224 – OCCUPATION DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 270 - MAS DEMOURIES V - PARCELLE : AH 87 - OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 271 - LE MAS DE DEMOURIES - PARCELLE : AH 86 – FERME MOYEN AGE – MODERNE.

SITE NO : 272 - MAS DEMOURIES III – PARCELLES : AH 166 B, 166C - ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 273 - CADEREAU BASSIN OLIVERAIE - PARCELLE : CH 500 – CANAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 274 - FERME DE PIERRE SECHE DE BAA - PARCELLE : BV 606 – FERME ET CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 275 - PSEUDO SILOS DU B.A.A - PARCELLE : BV 607 – CITERNE, SILO, CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 276 - FERME ROMAINE DU MAS DES ABEILLES - PARCELLE : HY ? - ETABLISSEMENT RURAL ET FOSSE DE DRAINAGE GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 277 - COLLEGE DE LA REVOLUTION - PARCELLE : DT 181 – OCCUPATION PRÉHISTORIQUE, ILOT URBAIN DE L' AGE DU FER 2 ET DU HAUT EMPIRE, OCCUPATION DU HAUT MOYEN AGE.

SITE NO : 278 - ZAC DU KM DELTA 1 - PARCELLE : ? – SILO DU BAS EMPIRE - HAUT MOYEN AGE.

SITE NO : 279 - ZAC MAS DES ABEILLES LOT 9 - PARCELLE : HW 238 - OCCUPATION PRÉHISTORIQUE, DE L' AGE DU FER 1, FOSSE DE DRAINAGE, PARCELLAIRE, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 280 - MAS DES ABEILLES 6 - PARCELLES : HY 110, 113, 118, 174 - OCCUPATION PRÉHISTORIQUE ET DE L' AGE DU FER, PARCELLAIRE, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN, INCINERATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 281 - SEMAPHORE 23 RUE PORTE DE FRANCE - PARCELLE : EX 57 – VOIE ET EGOUT(MONUMENTAL) DU HAUT EMPIRE, OCCUPATIONS DU BAS EMPIRE ET DU BAS MOYEN AGE.

SITE NO : 282 - R DU PLANAS / R MOUTON - PARCELLE : ET 61 - OCCUPATIONS PRÉHISTORIQUE, DE L' AGE DU FER ET DE LA REPUBLIQUE/HAUT EMPIRE.

SITE NO : 283 - BORNAGE ROMAIN DES PASTOURETTES - PARCELLE : ? – FOSSE ET BORNE TAILLEE DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 284 - VOIE ROMAINE DES PASTOURETTES - PARCELLE : ? – VOIE DU HAUT EMPIRE ET MEDIEVAL.

SITE NO : 285 - PLANTATION ROMAINE DU MAS DE ROUVIERE - PARCELLE : ? – PLANTATION GALLO-ROMAINDE.

SITE NO : 286 - PLANTATION ROMAINE DE LA ROUVIERE - PARCELLE : ? – PLANTATION GALLO-ROMAINDE.

SITE NO : 287 - CHEMIN DE CANTEPERDRIX - PARCELLE : ? – VOIE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 288 - MIREMAND FER - PARCELLE : HP 243 – FOSSE ET TRANCHEE DE L' AGE DU FER 1 - AGE DU FER 2.

SITE NO : 289 - MIREMAND FERME ROMAINE - PARCELLE : HP 327 – HABITAT DE L' AGE DU FER, ETABLISSEMENT RURAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 290 - ENCLOS DE MIREMAND - PARCELLE : HP 327 - ENCLOS A FOSSE CIRCULAIRE DU BRONZE FINAL - AGE DU FER.

SITE NO : 291 - FOSSÈS DU MAS DES TILLEULS - PARCELLES : HP 386, 387 - BORNE TAILLEE, FOSSE DE DRAINAGE, PARCELLAIRE, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN, FOSSE DE DRAINAGE DU BAS MOYEN AGE.

SITE NO : 292 - NECROPOLE DE MALEROUBINE OUEST - PARCELLE : HP 251 - CIMETIERE A INCINERATION ET A INHUMATION DU HAUT EMPIRE.

./.

SITE NO : 293 - CARRIERE D ARGILE DE MALEROUBINE OUEST - PARCELLE : HP 385 - CARRIERE D'ARGILE DE LA REPUBLIQUE OU FER 2 ET OCCUPATION DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 294 - ENCLOS DE MALEROUBINE OUEST - PARCELLE : HP 385 - ENCLOS A FOSSE CIRCULAIRE DU BRONZE FINAL - AGE DU FER.

SITE NO : 295 - FOSSÉS DE MALEROUBINE OUEST - PARCELLES : HP ? - FOSSE DE DRAINAGE ET SYSTEME CADASTRAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE, INHUMATION ANIMALE.

SITE NO : 296 - ZAC ESPLANADE SUD LOTS 18 ET 23 - PARCELLES : ? – CIMETIERE INHUMATION PRÉHISTORIQUE, PLANTATION DU HAUT EMPIRE, BORNE TAILLEE MODERNE – CONTEMPORAIN.

SITE NO : 297 - AQUEDUC DU MAS D'AGUILLA – PARCELLE : HD 453 - AQUEDUC SOUTERRAIN DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 298 - FOSSE AVAL DU CADEREAU 5 - PARCELLES : HZ ? – OCCUPATION PALEOLITHIQUE SUPERIEUR – EPIPALEOLITHIQUE, HABITAT PRÉHISTORIQUE, AGE DU FER 1, AGE DU FER 2, SYSTEME CADASTRAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 299 - BASSIN DU MAS NEUF - PARCELLES : HX 69 ET IA ? - OCCUPATION PALEOLITHIQUE SUPERIEUR – EPIPALEOLITHIQUE, HABITAT PRÉHISTORIQUE, ENCLOS FUNERAIRE ET HABITAT DE L' AGE DU FER 1, ENCLOS FUNERAIRE ET HABITAT DE L' AGE DU FER 2, SYSTEME CADASTRAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 300 - FOSSE AVAL DU CADEREAU 4 - PARCELLES : ? - OCCUPATION PALEOLITHIQUE SUPERIEUR – EPIPALEOLITHIQUE, HABITAT PRÉHISTORIQUE, HABITAT DE L' AGE DU FER 1, HABITAT DE L' AGE DU FER 2, SYSTEME CADASTRAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 301 - BASSIN AVAL BASSE MAGAILLE - PARCELLES : LN ? – HABITAT DE L'AGE DU FER 2, HABITAT ET SYSTEME CADASTRAL DE LA REPUBLIQUE, ETABLISSEMENT RURAL ET SYSTEME CADASTRAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 302 - BASSIN AVAL DU VISTRE DE LA FONTAINE - PARCELLES : LN 60, LO 47 - HABITAT PRÉHISTORIQUE, OCCUPATION PROTOHISTORIQUE, SYSTEME CADASTRAL DE LA REPUBLIQUE ET DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 303 - ZAC ESPLANADE SUD LOT 29 - PARCELLES : LR 4, 5, 12, 25 – OCCUPATION ET INHUMATION PRÉHISTORIQUE.

SITE NO : 304 - ZAC DE LA GARE 1 - PARCELLES : HE 89, 90, EZ 561 – VOIE, CANAL ET PLANTATION GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 305 - AC DU MAS DES ABEILLES 8 - PARCELLES : HY 352, 435, 437 – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 306 - RESIDENCE ASTROLABE - PARCELLES : ET 57, 58 – OCCUPATION DE LA REPUBLIQUE.

SITE NO : 307 - MAS DE L'OUME FER - PARCELLE : AZ 27A – OCCUPATION DE L' AGE DU FER.

SITE NO : 308 - MAS DE L'OUME - PARCELLE : AB 77 – FERME MODERNE – CONTEMPORAINE.

SITE NO : 309 - CAPITELLE DE BARUTEL - PARCELLE : AX 133 – CAPITELLE CONTEMPORAINE.

SITE NO : 310 - VILLE VERTE ROMAIN - PARCELLES : AS 11, 106, 120 – OCCUPATION GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 311 - CAPITELLES DE VILLE VERTE - PARCELLES : ? - CAPITELLE CONTEMPORAINE.

SITE NO : 312 - ZAC DE LA GARE 3 - PARCELLE : EZ 382 – CANAL DE DATATION INDÉTERMINÉE.

SITE NO : 313 - ZAC DE LA HAUTE MAGAILLE - PARCELLES : HN ? – HABITAT PRÉHISTORIQUE, HABITAT DU VE S. AV.J.C, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 314 - ZAC DU MAS DES ABEILLES 78 396 - PARCELLES : HY 78, 396 – HABITAT DE L' AGE DU FER 1, SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 315 - MAS CARBONNEL OASIS 2G - PARCELLES : ? – SILO DE LA ROMAIN REPUBLIQUE - HAUT EMPIRE, PLANTATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 316 - ZAC DU MAS DES ABEILLES HY 104 - PARCELLE : HY 104 – OCCUPATION DE L' AGE DU FER 2, VOIE GALLO-ROMAINE, INCINERATION DU HAUT EMPIRE.

/.

SITE NO : 317 - FOSSE DE HTE MAGAILLE 2 - PARCELLES : LN 41, 160 – OCCUPATION PRÉHISTORIQUE,

SITE NO : 318 - VALDEBANE SUD EST - PARCELLE : IM 27 – CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAINDE.

SITE NO : 319 - VALDEBANE SUD OUEST 1 - PARCELLE : IY 14 - CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAINDE.

SITE NO : 320 - VALDEBANE SUD OUEST 2 - PARCELLE : IY 94 - CAPITELLE MODERNE – CONTEMPORAINDE.

SITE NO : 321 - VALDEBANE SUD OUEST 3 - PARCELLE : IY 95 - APITELLE MODERNE – CONTEMPORAINDE.

SITE NO : 322 - MAS VIGNOLES' GEANT CASINO - PARCELLES : HZ 61 ET HY ? – VILLAGES PRÉHISTORIQIUES, VOIE ET SYSTEME CADASTRAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 323 - INCINERATEUR DU MAS DE MAYAN - PARCELLE : KE 126 – STATION PALEOLITHIQUE SUPERIEUR, ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 324 - ZAC ESPLANADE SUD LOTS 10-14. 16 - PARCELLES : ER 407, 409, 647, 648 - INHUMATION ET ENCLOS A FOSSE CIRCULAIRE PRÉHISTORIQUE, PLANTATION GALLO-ROMAINE, SYSTEME CADASTRAL DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 325 - MAS DES ABEILLES II 1 COMPLEMENT - PARCELLES : HY 92, 421 – TRANCHEE DE L'AGE DU FER, VOIE GALLO-ROMAINE.

SITE NO : 326 - ILOT BERARD - PARCELLES : HA 736, 737 – OCCUPATION DU HAUT EMPIRE.

SITE NO : 327 - ZAC DU KM DELTA II 1 - PARCELLES : KI ? – VILLAGE PRÉHISTORIQUE, ETABLISSEMENT RURAL GALLO-ROMAIN.

SITE NO : 328 - ZAC MAS DES ABEILLES BASSIN SUD - PARCELLES : ? – OCCUPATION DE L'AGE DU FER.

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE :

Cette commune a des site archéologique inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (loi de 1913) ou au titre des Sites (loi de 1930).

Voir annexe 4.

DEMANDE D'ANNEXE ARCHÉOLOGIE :

J'ai l'honneur de vous demander, en application de l'article L. 121-2 du nouveau code de l'urbanisme, qu'apparaissent sur les documents du plan local d'urbanisme, au titre des informations utiles :

- La liste et la carte des sites archéologiques sensibles portées sur carte au 1/25000 ci-jointe (annexe 1).
- Les zones archéologiques (annexe 3) sensibles (périmètre d'application du décret du 5 février 1986).
- Les rappels législatifs et réglementaires applicables à l'ensemble du territoire communal (loi validée du 27 septembre 1941 ; article R 111-3-2 du Code de l'urbanisme ; décret du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme ; loi du 15 juillet 1980 (article 222.2 du code pénal).

En effet, le Service régional de l'Archéologie exerce sa mission de conservation du patrimoine archéologique dans le cadre de la loi du 27 septembre 1941, validée par l'ordonnance *n° 59997 du 13 septembre 1945*, de l'article R 111-3-2 du Code de l'urbanisme, du décret 86-192 du 5 février 1986 et du décret n° *93-245 du 25 février 1993*.

L'attention de Mmes et MM. les Maires est attirée sur le fait que la délivrance d'un permis d'urbanisme sur un terrain comportant un site archéologique, porté à leur connaissance ou de notoriété publique, engage la responsabilité de la commune.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

En application du décret 86-192 du 5 février 1986 et des circulaires n° 8784 du 12 octobre 1987 et n° 2771 du 20 octobre 1993, seront transmises pour avis au Conservateur régional de l'Archéologie:

./.

- toute demande d'utilisation du sol, en particulier autorisations de construire, de lotir, de démolir, d'installations et travaux divers, ainsi que de certificat d'urbanisme concernant les secteurs objets de la liste et de la carte des zones archéologiques sensibles ;
- toute demande de même type concernant hors de ces zones des projets (en particulier Z.A.C.), dont l'assiette correspond à des terrains de plus de cinq hectares d'emprise.

ASSOCIATION À L'ÉLABORATION DU P.L.U

Je souhaite être associé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, afin d'émettre un avis sur le projet de PLU arrêté, *en application de l'article L 123-9 du nouveau Code de l'urbanisme.*

P/le Préfet du Gard
par délégation
le Directeur régional des Affaires Culturelles

François de Barnes Gardonne